

REPÈRES POUR L'ORGANISATION DE LA RÉCRÉATION EN CONTEXTE COVID NOVEMBRE 2020

Les principes portés par le nouveau protocole sanitaire élaboré dans le contexte de confinement et applicable à compter du 2 novembre 2020 s'appliquent à l'organisation de la récréation. Ce document s'appuie sur les prescriptions des autorités sanitaires et tire les conséquences d'un niveau élevé de circulation du virus.

Mesures générales

Les élèves et les personnels réalisent une hygiène des mains correcte et fréquente. Au collège et au lycée, il peut être mis à leur disposition des distributeurs de produit hydroalcoolique dans des endroits facilement accessibles. A l'école primaire, leur utilisation se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte.

Les personnels ainsi que les élèves de l'école élémentaire, les collégiens et les lycéens portent un masque.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels est réalisé au minimum une fois par jour.

Le port du masque étant imposé aux élèves de l'école élémentaire, du collège et du lycée, les jeux de contact et de ballon sont autorisés au sein d'un même groupe.

Mesures relatives à la distanciation et au brassage

La distanciation physique n'est pas obligatoire dans les espaces extérieurs entre élèves d'un même groupe. Elle doit toutefois être recherchée. Ainsi les temps de récréation sont organisés de manière à :

- assurer la stabilité entre les groupes partageant un même espace ou temps de récréation (classes, groupes de classes ou niveaux) ;
- limiter la densité d'occupation des espaces ;
- limiter les croisements entre groupes d'élèves.

A titre d'exemple, les temps de récréation peuvent être échelonnés. Les espaces de récréation peuvent être délimités par des zones dédiées aux différents groupes. Les sens de circulation et les accès peuvent être matérialisés par un balisage.

Lorsque la récréation est organisée dans un espace clos, notamment en cas de conditions climatiques inadaptées, cet espace est aéré avant et après la récréation.

Autres recommandations

Les recommandations ci-après sont mises en œuvre au niveau local en fonction du niveau de circulation du virus dans la zone et des contraintes propres à chaque école et établissement.

- Favoriser le respect de la distanciation physique entre les élèves ;
- Autoriser l'accès aux jeux extérieurs, aux bancs, aux espaces collectifs uniquement si une désinfection quotidienne est assurée (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures) voire une désinfection après chaque utilisation ;
- Proposer, à l'école, des jeux et activités qui favorisent le respect des gestes barrière et la distanciation physique (privilégier des activités non dirigées limitant l'interaction entre les élèves).